LETTRE
DE
Mr. BRAULT,
ÉVÊQUE DE BAYEUX,
AU
CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

C'Est avec bien de la satisfaction que nous vous annonçons, N. T. C. F., que tous les Ecclésiastiques, ci-devant constitutionnels, de notre ville épiscopale et du canton de Bayeux, sont venus nous trouver et nous déclarer leur adhésion au Concordat passé entre le souverain Pontife Pie VII et le Gouvernement français, ainsi que le désir qu'ils avoient d'être en communion avec leur légitime (1)

(1) En affectant de se dire Evêque *légitime*, Mr. Brault voudroit-il insinuer que Fauchet, Duchemin, Bisson n'étoient pas aussi *légitimes* que lui : certes ils n'avoient point de Bulles ; mais les SS. Evêques de Bayeux en eurent-ils jamais ?

Evêque, nommé par le premier Consul et institué par le Pape. Cette démarche de leur part, étant un hommage qu'ils ont rendu à l'autorité de l'Eglise et aux lois de la République, a suffit pour détruire le mur de séparation qui existoit entre eux et leurs confrères. Les uns et les autres animés maintenant des mêmes sentimens et dirigés par les mêmes principes, vont réunir leurs efforts pour faire refleurir la Religion et rétablir l'empire des mœurs. Nous bénissons avec eux le Dieu de toute consolation, qui a voulu que notre entrée dans l'Episcopat fût signalée par une réconciliation si long-tems attendue.

Persuadé que cet exemple sera suivi par tous les Ecclésiastiques des autres cantons, nous les invitons à se présenter devant nous. Le ministère de charité que nous exerçons, les sentimens que nous avons publiquement manifestés, doivent les rassurer sur la manière dont nous les accueillerons. Si nous jugions convenable de donner à quelques uns d'entre eux des avertissemens et des avis, nous nous flattons qu'ils les recevront avec cette docilité qui doit caractériser des vrais Ministres de J. C., et qu'ils ne les attribueront qu'au zèle qui nous anime pour le salut des ames, l'honneur de la Religion, la paix et la tranquillité publique.

La nature et l'importance du travail qui nous occupera, ne nous permettant pas de l'interrompre à tout instant, nous prévenons les Ecclésiastiques qui viendront nous trouver, que nous ne pourrons

les recevoir tous les jours que depuis midi jusqu'à deux heures.

Daigne le Seigneur seconder nos intentions et exaucer nos vœux, en repandant sur vous les bénédictions les plus abondantes !

Signe CHARLES,
Eveque de Bayeux.

CAEN, ce 8 juillet 1802,
19 Messidor an 10.

RÉFLEXIONS.

Si la satisfaction que vous éprouvez égale l'étonnement avec lequel les prêtres & les fidèles ont lu votre imprimé, elle doit être bien grande, & on ne craint pas de le dire, jamais vous n'en goûterez une pareille. Eh ! quel est donc le sujet de ces transports ! C'est que le Clergé que vous vous faites un plaisir d'appeler *ci-devant constitutionel*, & qui s'honorera toujours de l'avoir été, (nom que vous affectez de leur donner, quoique le premier Consul vous eût dit que ce seroit lui déplaire d'entretenir cette funeste division entre les prêtres constitutionnels & réfractaires), est venu adhérer au Concordat, que le malheur des tems a rendu nécessaire, & vous reconnoître pour l'Evêque qui devoit mettre fin à toutes les divisions. Mais si c'est là le motif de votre joie, pourquoi ne l'avez-vous pas mieux reçu lorsqu'il s'est présenté devant vous, ce Clergé recommandable qui, au milieu d'une désertion universelle, est resté constamment sur la brèche,

& a rallié des milliers de citoyens à la Religion & à la République ? Pourquoi n'avez-vous pas donné le baiser de paix à ce respectable Bisson, qui venoit avec ses coopérateurs vous le demander, & ne les avez-vous pas jugés dignes d'assister à votre installation ? Pourquoi, vous qui avez fait, dit-on, tant de visites chez tant de personnes, n'avez-vous pas daigné en rendre une à ce véritable Apôtre qui, déjà si grand par le courage qu'il a déployé en montant sur le siége de Bayeux, au sein des troubles & de la misère, le devient encore plus par la modestie avec laquelle il en est descendu, & par la manière dont il supporte votre conduite envers lui ?

Cette démarche de leur part . . . . . Ne sembleroit-il pas que le Clergé constitutionnel fouloit aux pieds les lois divines & humaines ! Il convient bien à M. Brault de chercher à inspirer de semblables soupçons ! Les constitutionnels pouvoient-ils mieux prouver leur respect pour *l'autorité* de l'Eglise qu'en appelant & en se soumettant au concile général qui la représente ? Qui a donné plus de gages de leur amour pour la République & de leur soumission aux lois que les prêtres assermentés ?

Après dix ans de persécutions de tout genre & d'épreuves les plus cruélles qu'ils ont soufferts pour la Religion, & à cause de leur attachement aux lois; on étoit loin de s'attendre qu'un Prélat qui doit prêcher la charité, jetteroit des soupçons sur la perpétuité de leur orthodoxie & de leur civisme.

Cette démarche de leur part a suffit pour détruire le mur de séparation qui existoit entre eux et leurs frères. Si cette démarche suffisoit pour détruire ce mur, pourquoi le relevez-vous en n'approuvant, pour desservir les paroisses, que les Curés & les Prêtres qui n'ont point fait de sermens, ou qui les ont rétractés ? Le mur est abattu ! & les prêtres patriotes sont interdits. Cela est bien juste : un Pasteur qui a juré la constitution, c'est-à-dire d'être fidèle à la nation, à la loi & au roi, & de remplir exactement ses fonctions, soit de Curé, soit de vicaire, peut-il avoir le sens commun, & conduire les ames dans le chemin de la vérité, de la charité, qui mènent à la réunion & au bonheur ! Mais quoi ! le citoyen Bisson n'a pas la permission de dire la messe & d'assister à l'office dans la cathédrale, & un prêtre soumis n'a pu obtenir une hostie pour communier un malade ! O

Dieu ! c'est un de tes Pontifes, qui devoit être un ange de paix, qui traite ainsi les ministres qui l'ont toujours prêchée, & qui ont tout souffert pour elle !

« Les uns & les autres animés maintenant
» des mêmes sentimens & dirigés par les mêmes
» principes, vont réunir leurs efforts pour faire
» refleurir la Religion & rétablir l'empire des
» mœurs. Nous bénissons avec eux le Dieu de
» toute consolation, qui a voulu que notre
» entrée dans l'Episcopat fût signalée par une
» réconciliation si long-tems attendue.

» Persuadé que cet exemple sera suivi par
» tous les Ecclésiastiques des autres cantons,
» nous les invitons à se présenter devant nous. »

Les uns et les autres, animés des mêmes sentimens et dirigés par les mêmes principes, vont réunir leurs efforts pour faire refleurir la Religion et rétablir l'empire des mœurs. On nous permettra d'observer que voilà une irronie bien déplacée. Elle ne seroit qu'indécente dans toute autre bouche ; mais elle devient insultante & cruelle dans celle d'un Evêque. Après un interdit, joindre la dérision à un acte oppressif, c'est le comble de la tyrannie !

Les prêtres ont les mêmes sentimens, sons

dirigés par les mêmes principes, (ont sans-doute aussi les mêmes lumières, autant de vertu & de mérite), & on ne veut pas qu'ils exercent les mêmes fonctions, que la confiance & la piété réclament ! *Ils vont réunir leurs efforts......* & on enchaîne leur zèle, on lie leurs mains, on jette sur eux le ridicule & le mépris, on étouffe leur voix. Moyen unique pour rétablir les mœurs, que de défendre la confession à la moitié d'une ville & à plusieurs cantons ! En effet, empêcher les Prêtres assermentés d'administrer les Sacremens, c'est en éloigner presque tous ceux qui ont pris part à l'établissement de la République. Les acquéreurs des domaines nationaux, les Electeurs, les Magistrats, les Militaires donneront-ils leur confiance, se confesseront-ils volontiers à des Curés dont ils auront achetés les biens ou dont ils ont été souvent forcés de poursuivre & les actions & les personnes ! il n'y a donc point de liberté dans l'acte de Religion qui en demande le plus, & sans le vouloir sûrement, on s'oppose au retour des mœurs. Les Evêques *constitutionnels*, vos collègues de Coutances & du Mans engagent tous les confesseurs, quelque parti qu'ils ayent embrassé,

à continuer les fonctions de leur ministère, & vous, vous n'en laissez aucuns dans les Eglises, quoique désignés par l'estime publique, s'ils ne partagent pas votre opinion. Ah ! M. l'Evêque, ne forcez point la confiance du peuple ; rapportez-vous en pour le nombre & le choix de ses directeurs, au discernement de sa piété, & non aux passions de certains êtres qui peuvent se plaindre de l'austérité de leur morale. Buonaparte ne consulte pas les voleurs pour savoir s'il doit augmenter ou diminuer la gendarmerie.

Au mépris de toutes les règles, au scandale de tous les gens ~~sacrés~~ Sensés, malgré les défenses de tous les anciens Prélats & de M. Cheylus même, * la cathédrale, après avoir été fermée par le Préfet, a été rebénite par le ci-devant Doyen du Chapitre, de peur que quelque constitutionnel ne la souillât une seconde fois par sa présence ; on a distribué des cartes à tous ceux qui s'étoient purifiés de leurs sermens. Les patriotes étoient indignés ; les plus chrétiens fondoient en larmes ; un grand nombre de personnes de l'opinion contraire, qui sou-

---

* Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Langres 1791, signée par 39 Evêques.

piroient après la réunion, étoient consternés de voir leurs espérances & leurs vœux trompés : On n'appercevoit que troubles, on n'entendoit que gémissemens ; en un mot, l'installation de M. Brault, sur le siège de Bayeux, ressembloit beaucoup plus à l'entrée d'un conquérant dans une ville prise d'assaut qu'à celle d'un successeur des Exupére, des Regnobert & des Vigor : voilà les merveilles par lesquelles ce Pontife a commencé son Episcopat ; voilà comment il a opéré la réconciliation si désirée. Dieu veuille que la paix entre la France & les autres Nations soit plus sincère & plus réelle !

« Le ministère de charité que nous exerçons, les sentimens que nous avons publiquement manifestés, doivent les rassurer sur la manière dont nous les accueillerons. »

Les sentimens que nous avons publiquement manifestés, doivent rassurer les Prêtres sur la manière dont nous les accueillerons. Mais ces sentimens que vous montrez en particulier les désolent. Il n'y a pas un seul prêtre dont vous n'ayez cherché à tirer quelque désaveu de la constitution qu'il a jurée. A la vérité vous ne

prononcez pas devant lui le mot de *rétractation*, parce que le Gouvernement le défend ; mais vous voulez toujours qu'on reconnoisse les soi-disant Brefs de Pie VI, qui condamnent & la constitution & les sermens de 91. Vous prétendez toujours qu'on ne sauroit se soumettre aux dispositions du Concordat sans abjurer les principes de la constitution ; aussi le Clergé de Bayeux s'est-il cru obligé de protester devant un notaire, qu'en adhérant à l'un, il n'entendoit se rétracter ni explicitement ni implicitement de l'autre.

« Si nous jugeons convenable de donner à » quelques uns d'entre eux des avertissemens » & des avis, nous nous flattons qu'ils les re» cevront avec cette docilité qui doit caracté» riser de vrais Ministres de J. C., & qu'ils » ne les attribueront qu'au zèle qui nous anime » pour le salut des ames, l'honneur de la Re» ligion, la paix & la tranquillité publique. »

Si nous jugions convenable de donner à quelques uns d'entre eux des avertissemens et des avis.... ils les recevront avec docilité...., même avec reconnoissance ; mais n'exigez pas qu'ils les suivent en aveugles ; leur obéissance doit être raisonnable ; mais ne joignez pas

les menaces aux avertissemens, lorsque les prêtres, en adhérant au Concordat & vous reconnoissant pour leur Evêque, se contentent d'une déclaration pure & simple, & ne veulent point employer d'autres termes que ceux que le Gouvernement juge suffisans. Vous pouvez, puisque ce compliment vous plaît, leur adresser le refrain ordinaire : « Messieurs, » mettez ordre à vos consciences ; allez trouver » un confesseur *de ma communion* ; » mais n'ajoutez point ce que vous avez répété à plusieurs : « vous ne faites que ce qui est pres» crit par la loi, vous n'aurez que le bénéfice » de la loi. » Ce qui signifie : je ne puis vous priver de votre pension, mais vous n'obtiendrez point de places.

Si nous jugeons convenable de donner à quelques uns d'entre eux..... Eh ! pourquoi n'en voulez vous donner qu'aux prêtres Assermentés ? leurs confrères n'en ont-ils pas aussi besoin, ou leur salut vous est-il moins cher ? Vous ne dites rien aux autres sur l'oubli du Bréviaire, l'indécence du costume, la réitération du Baptême, de la Confession, de la première Communion, de la Bénédiction nuptiale, de la Bénédiction des Temples, &c., &c.

vous ne dites pas un seul mot sur tous ces scandales ; il n'y a que cette malheureuse constitution qui, quoiqu'abolie, enflamme votre zèle, & qui ne peut trouver grace devant vous; cette constitution qui consacroit les véritables droits du saint Siége & de l'Episcopat, conservoit l'honneur du Sacerdoce, & ne brisoit pas plus les liens des époux qu'elle ne supprimoit les solemnités de l'Eglise, on l'environne de prétendues censures, on la frappe d'anathêmes, & des loix qui permettent le divorce, le mariage des Prêtres, abolissent presque toutes les fêtes, vous les conciliez bien avec votre devoir, vous avez bien juré de les observer sans craindre de charger votre conscience.

M. l'Evêque, si, comme vous le dites, & comme il nous est doux, ~~non~~ de le croire, *c'est l'honneur de la Religion, la paix et la tranquillité publique qui vous animent*; imitez donc la conduite de ceux que vous affectez d'appeler constitutionnels ; élevez-vous, comme ces grands hommes, au-dessus de tous les préjugés & de toutes les considérations humaines, afin d'éteindre jusqu'à la dernière étincelle de nos divisions. La Religion brille de tout son

éclat dans leurs nouveaux diocèses, la paix s'est assise avec eux sur leurs Sièges, ils entendent bénir leurs noms, & le Gouvernement & l'Eglise se réjouissent à la vue des heureux qu'ils ont faits.

« Daigne le Seigneur séconder nos inten-
» tions & exaucer nos vœux, en répandant sur
» vous les bénédictions les plus abondantes. »

Puissiez-vous, M., seconder les intentions du premier Consul & exaucer les vœux des fidèles, en rappelant auprès de vous & laissant dans leurs paroisses des Pasteurs dont les conseils sont si précieux, & qui nous apprendront toujours à vous aimer.